



## **APPEL DE PROPOSITIONS**

### **PARTENARIAT IRDPQ-IRD-REPAR/FRQS EN D FICIENCE AUDITIVE**

**Dates limites de d p t des demandes : 19 d cembre 2011 et 27 f vrier 2012**

#### **Contexte**

La d ficience auditive est un probl me soci tal d'importance puisque les statistiques r v lent que 10,7 % des Qu b cois en sont atteints. Parmi eux, plus de 13 000 ont re u des services d'un  tablissement de r adaptation sp cialis  en 2008-2009. Ces personnes, tout comme celles pr sentant une d ficience motrice, visuelle, de la parole et du langage, doivent pouvoir compter sur un savoir de pointe et sur l'apport du d veloppement des technologies de la r adaptation pour am liorer leur participation sociale.

Pour stimuler le d veloppement de la recherche dans ce domaine, l'Institut de r adaptation en d ficience physique de Qu bec (IRDPQ), l'Institut Raymond-Dewar (IRD) et le REPAR/FRQS ont cr e un programme de subvention en partenariat. Depuis 1997, l'IRDPQ g re un fonds d di  au d veloppement de la recherche en d ficience auditive en fonction d'un plan d'action. Des chercheurs du Centre de recherche interdisciplinaire en r adaptation et int gration sociale (CIRRIS), centre affili    l'IRDPQ, sont impliqu s dans la recherche en d ficience auditive. De son c t , au sein du Centre de recherche interdisciplinaire en r adaptation (CRIR), l'IRD s'est dot  d'une  quipe de chercheurs et a d velopp  une programmation de recherche sp cifique   la client le ayant une d ficience auditive. Le REPAR a maintenant un regroupement strat gique intitul  « M canismes explicatifs et interventions en communication » dont la th matique est  troitement li e   ce domaine. La mise en place de ce partenariat r pond donc   un des volets de la mission des organismes, lequel a pour finalit  de promouvoir le d veloppement d'activit s de recherche pluridisciplinaire en adaptation r adaptation qui a un impact sur la pratique clinique.

#### **Objectifs du programme**

1. Favoriser le d veloppement de la recherche dans le domaine de l'adaptation r adaptation, incluant le soutien   l'int gration sociale, des personnes de tous  ges (enfants, adultes et a n es), qui pr sentent une d ficience auditive;

2. Favoriser le maillage de chercheurs ayant un intérêt pour la recherche en déficience auditive dans une perspective multidisciplinaire et multicentrique;
3. Consolider des équipes de recherche pour l'obtention de fonds auprès d'autres organismes subventionnaires.

### **Critères d'admissibilité au programme**

Un comité composé d'un représentant de l'IRD PQ, un représentant du REPAR/FRQS et d'un représentant de l'IRD examinera si le projet soumis répond aux critères suivants :

1. Le chercheur principal doit être un chercheur tel que défini par le FRQS
2. Le chercheur principal doit être un membre régulier du REPAR/FRQS.
3. Les fonds devront être utilisés pour développer des activités de recherche dans le domaine de l'adaptation-réadaptation, incluant le soutien à l'intégration sociale en déficience auditive.
4. Le projet est préférablement une nouvelle initiative. S'il s'agit d'une continuation de projet, il ne doit pas avoir fait l'objet d'un financement du programme IRDPQ-IRD-REPAR/FRQS et les demandeurs doivent clairement démontrer la plus value du financement demandé.
5. Le projet doit démontrer une collaboration multicentrique et impliquer au moins un chercheur du centre de recherche affilié à l'IRD PQ, c'est-à-dire le CIRRIIS ainsi qu'au moins un chercheur du site de recherche IRD, membre du CRIR.
6. Le projet doit démontrer sa faisabilité, en tenant compte du montant et de la durée du financement alloué.
7. Les dépenses admissibles sont celles habituellement acceptées pour la réalisation des activités de recherche (par exemple le salaire d'un étudiant ou d'un assistant de recherche, la libération d'un clinicien collaborateur, les déplacements pour des réunions de travail, les photocopies). *La rémunération des chercheurs et les achats d'équipement informatique ou d'autres infrastructures ne sont pas admissibles.*

### **Critères d'évaluation scientifique**

L'évaluation scientifique sera faite par un comité formé de trois évaluateurs ayant une expertise dans le domaine. Les critères suivants seront évalués :

1. Pertinence et originalité du projet au regard des objectifs (20 %)
2. Qualité scientifique du projet (35 %)
3. Potentiel en termes de retombées cliniques ou communautaires (15 %)
4. Présence des compétences requises pour réaliser le projet et démonstration de la qualité de l'équipe de recherche. (15 %)
5. Qualité du plan de transfert des connaissances, qui doit prévoir au moins une activité de transfert dans la première année de financement (15 %)

Les personnes qui soumettent une demande dans le cadre de ce programme, qu'elle soit ou non retenue, recevront une copie de l'évaluation de leur demande.

## Montant

Le montant maximal pour chaque projet est de 20000\$ dont le financement est assumé à part égale par l'IRD PQ, l'IRD et le REPAR/FRQS, non renouvelable. La durée maximale du projet est de deux (2) ans, incluant le dépôt du rapport final.

L'obtention de la subvention sera conditionnelle à la présentation d'un certificat d'approbation éthique émis par un comité d'éthique de la recherche dûment reconnu. L'attestation peut être fournie *a priori* ou *a posteriori*.

Les fonds non utilisés au terme de l'étude seront retournés à parts égales à chacun des organismes (IRD PQ, IRD et REPAR/FRQS).

## Présentation des demandes

Trois copies de la demande, le formulaire de signatures et les documents d'accompagnement (CV) doivent être envoyés par la poste au Bureau de coordination du Réseau.

La demande doit être accompagnée du CV (activités des cinq dernières années seulement) de chacun des collaborateurs de la demande. Un CV préparé pour un organisme subventionnaire reconnu (FRQS, FQRSC, IRSC) peut être employé.

La demande (maximum 6 pages) doit présenter, dans un texte à interligne simple en Times New Roman 12, et marges de 2.54cm (n'incluant ni le budget, ni les références bibliographiques), les éléments suivants :

- La description de la problématique à l'étude;
- La description des objectifs, de la population à l'étude, de la méthode proposée et du plan d'analyse;
- Une planification budgétaire;
- La description des mécanismes prévus de transfert des connaissances reliées au projet de recherche;
- Un échéancier de travail.

Aucune annexe autre que le budget et les références ne sera transmise aux évaluateurs.

## Livrables attendus

Les chercheurs s'engagent à déposer au REPAR/FRQS les livrables suivants :

- 1) Un rapport d'étape devra être déposé au plus tard 12 mois après le transfert d'une première tranche des fonds du REPAR/FRQS. Ce rapport doit inclure un bilan financier, ainsi qu'une description de l'évolution des travaux et des résultats préliminaires.
- 2) Une copie de tous les articles soumis à une revue scientifique avec comité de pairs et autres publications (abrégés, présentations) où le soutien des partenaires est mentionné.

- 3) La liste de l'ensemble des activités de transfert des connaissances qui ont été effectuées au cours du projet
- 4) Un rapport final. À noter que la dernière tranche de financement sera conditionnelle à ce dépôt final.

Le REPAR/FRQS diffusera ces informations et documents auprès de ses partenaires IRDPQ et IRD.

Toutes les communications doivent mentionner la source du financement de la recherche. Aucun nouveau fonds ne sera accordé à un chercheur n'ayant pas remis les biens livrables attendus.